

**TERMES DE REFERENCE POUR L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL DES TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURES REALISEES PAR LE FONDS D'INTERVENTION POUR LE
DEVELOPPEMENT (FID) DANS LE CADRE DE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'URGENCE
POUR LA PRESERVATION DES INFRASTRUCTURES ET DE REDUCTION DE LA
VULNERABILITE
(PUPIRV- P132101)**

1. Contexte

Le Gouvernement Malagasy a obtenu un financement de l'IDA pour la mise en œuvre du Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et de Réduction de la Vulnérabilité ou PUIRV- crédit No 5187 MG - pour un montant total de 102 Millions de Dollars.

Ce projet a été mis en vigueur le 17 avril 2013, prévu pour quatre ans et est exécuté conjointement par quatre (04) Agences d'Exécution dont :

- L'Autorité Routière de Madagascar (ARM), pour la réhabilitation d'infrastructures vitales et critiques (routes et ponts)
- Le Programme National de Bassins Versants et Périmètres Irrigués (PN – BVPI) pour la réhabilitation de Micro périmètres irrigués et l'intensification agricole dans des sept (07) régions ciblées,
- La Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences (CPGU) pour l'appui à la gestion des risques et catastrophes liées aux catastrophes naturelles (cyclones et inondations)
- Le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

Le financement confié au FID dans ce Projet s'élève à 20 Millions de dollars pour la réalisation :

- De réhabilitation d'Infrastructures Sociales de Base (Ecoles, Centres de Santé de Base et sites de nutrition) dans cinq (05) Régions d'Intervention ciblées du Programme (Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Atsimo Atsinanana, Atsinanana et Androy) en synergie avec le Programme PAUSENS également financé par la Banque Mondiale,
- De réhabilitation de pistes de dessertes dans les régions d'intervention du PN-BVPI,
- De chantiers « Argent Contre Travail » pour les couches de la population pauvres et vulnérables victimes de chocs (socio-économiques et catastrophes naturelles) dans les zones ciblées.

Au cours d'une mission d'appui à la mise en œuvre du Projet du 10 Octobre au 15 Décembre 2015, la Banque Mondiale a recommandé la tenue d'un audit environnemental pour les infrastructures réalisées par le FID.

2. Objectif de l'Audit Environnemental

L'objectif de l'Audit Environnemental est de permettre au Gouvernement, aux bailleurs de fonds et au FID d'apprécier l'appropriation des mesures d'atténuation et des Plan de Gestion Environnementale et Sociale par l'entreprise titulaire pendant les travaux ainsi que l'adéquation et la cohérence des mesures d'atténuation proposées pour les risques et les impacts négatifs rencontrés.

Les résultats de l'audit doit permettre ainsi d'émettre une opinion sur :

- L'application des Directives Environnementales telles que définies dans les Documents d'Evaluation du Projet (PAD),
- La conformité des actions mises en œuvre avec l'ESSAF et le Manuel de Procédures Environnemental du Projet,
- La qualité des modalités appliquées dans la mise en œuvre opérationnelle des infrastructures à travers les documents d'exécution des sous projets (APD, DAO et Contrats de Marchés)
- L'effectivité et la cohérence des mesures environnementales et sociales proposées.

In fine, l'Audit Environnemental doit permettre de tracer les axes de capitalisation des bonnes pratiques effectuées afin de pouvoir les appliquer dans la mise en œuvre des infrastructures socio-économiques de base conformément aux Politiques Nationales et des Politiques Opérationnelles du Bailleurs de Fonds (Banque Mondiale)

3. Echantillonnage

L'échantillonnage des sous-projets à auditer se fera selon les types d'infrastructures réalisées ou en cours de construction.

Au 15 Février 2016, le nombre d'Infrastructures sous financement PUPIRV se chiffre à 188 dont :

- Réceptionnées :
 - 109 Ecoles
 - 23 Centres de Santé de Base
 - 41 Pistes et Ouvrages de franchissement.
- En cours :
 - 16 Ecoles,
 - 2 Centres de Santé de Base,
 - 2 Pistes et Ouvrages de Franchissement.

L'audit portera sur :

- 20 Ecoles dont 15 réceptionnées et 5 en cours.
- 5 Centres de Santé de Base dont 3 réceptionnés et 2 en cours,
- 10 pistes et Ouvrages d'Assainissement dont 8 réceptionnés et 2 en cours.

Le choix des sites se fera de manière aléatoire mais il sera également considéré une optimisation des itinéraires de la mission quant aux zones d'intervention.

4. Contenu de l'Audit

L'audit Environnemental procédera à l'analyse du processus d'application des diverses Directives Environnementales aux sous-projets réceptionnés et en cours sélectionnés, examinera la qualité des documents techniques d'exécution des sous projets (APD, DAO et Marchés) sur leur conformité par rapport aux prescriptions décrites dans le manuel des procédures.

L'audit environnemental consistera ainsi à effectuer les tâches suivantes

- ❖ Au niveau de l'analyse documentaire vérifier pour chaque projet sélectionné l'utilisation des outils prévues pour l'intégration de la dimension environnementale et l'appréciation des mesures proposées dans la fiche environnementale et dans les clauses environnementales et sociales ;
- ❖ Sur le terrain, la vérification des descriptifs environnementaux dans la mise en œuvre des travaux et le suivi des impacts des mesures appliquées (afin de voir la cohérence sur le terrain. Il sera ainsi effectué également une interview avec les fournisseurs (Entreprise de Travaux et Bureaux d' Etudes) quant à leur appropriation des prescriptions prévues en matière de sauvegarde environnementale et sociale.

Au niveau de chacun de ces points d'audit, l'auditeur ne se contentera pas uniquement de vérifier ou de constater l'existence ou la non-existence de problèmes mais il aura à faire des recommandations qui permettront au FID d'améliorer ses procédures pour garantir plus de performance.

5. Profil de l'Auditeur

L'auditeur doit être un consultant individuel indépendant vis à vis du FID, du Maître de l'Ouvrage et des bailleurs de fonds.

Diplômé en études supérieures du niveau minimum Bacc+5 en Sciences de l'Environnement, Le Consultant doit justifier une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine environnemental.

Les compétences de l'auditeur concerneront les expertises suivantes:

- Connaissance justifiée des Politiques Nationales en matière de Sauvegarde Environnementale et Sociale,
- Connaissance justifiée des Politiques Opérationnelles en matière d'environnement de la Banque Mondiale
- Ayant participé à au moins 3 audits environnementaux dans des projets financés par la Banque Mondiale.

6. Documents de base de l'audit

FID mettra à la disposition de l'auditeur tous les documents nécessaires à sa mission et l'aidera à prendre contact avec toutes administrations, toutes institutions ou prestataires de services concernés par l'audit Environnemental.

Ces documents doivent au moins comprendre :

- Les documents de préparation du Projet (PAD, ESSAF)
- Les manuels de procédures environnementales en vigueur ;
- Le Guide Spécifique pour l'application de la sauvegarde environnementale et sociale en Infrastructure,
- Les documents d'exécution technique des sous projets sélectionnés (APD, DAO, Marchés)
- Les mémoires de préparation de projet (MPP)

7. Présentation des rapports de l'auditeur

Le rapport sera remis au plus tard à

Le rapport d'audit technique comprendra entre autres :

- a) Un résumé des principaux résultats de l'audit (observations et recommandations) ;
- b) Les commentaires et les observations sur les systèmes de gestion des travaux et leur entretien et sur l'existence ou non du suivi environnemental, les procédures de contrôle qualitatif examinées au cours de l'audit, le respect des procédures environnementales et de gestion des contrats et les éventuelles insuffisances relevées ;
- c) Les faiblesses principales décelées, leurs origines et les mesures proposées pour y remédier et un plan d'action pour le suivi de leurs mises en œuvre ;
- d) Tout facteur exogène qui a pu avoir une influence quelconque sur la gestion environnementale des opérations par le FID (environnement local, en particulier le niveau de qualification en matière environnementale des consultants et entreprises locales, procédures des bailleurs des fonds, manque de fonds de contrepartie etc...) ;
- e) Tout autre sujet jugé pertinent par l'auditeur.

8. Durée de la mission et proposition du consultant

Il est estimé que la réalisation de l'audit exigerait 22 jours d'expert répartis en deux missions :

- Deux (2) jours de revue documentaire (PAD, ESSAF, APD, DAO et Marchés) pour les sous projets sélectionnés,
- quinze (15) jours de visite sur terrain et
- Cinq (5) jours pour la rédaction du rapport.

Le consultant fera sa proposition sur la base de cette estimation ou du nombre de jours. Il devra accompagner son offre par une note justifiant la méthodologie proposée.